ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1016

présenté par M. Lescure et Mme Dubost

ARTICLE 74

Au	début	de l	l'alinéa	5,	substituer	au	mot	
----	-------	------	----------	----	------------	----	-----	--

«Il»,

les mots:

« Le comité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.